

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2015**  
~~~~~

REQUALIFICATION DES RUES DU CENTRE DE LA COMMUNE D'ANIANE
- PHASE 2 : ABORDS DE LA CHAPELLE DES PÉNITENTS ET BOULEVARD SAINT-JEAN
PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, M. Philippe MACHETEL à M. René GOMEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés : M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice NEGRIER

Absents : Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la commune d'Aniane a sollicité au mois de mai 2011, les services de la communauté de communes en vue d'une étude sur la mise en œuvre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet de requalification des rues du cœur ancien de la commune : rue Porte de Saint Guilhem, rue Porte de Saint Jean, abords de la Chapelle des Pénitents, boulevard Saint Jean, rue du Mazel, rue Porte de Montpellier,

Vu les principaux enjeux et objectifs de l'opération (couvrant une superficie d'environ 4 500 m²) parmi lesquels :

- La réfection de l'ensemble des revêtements ;
- La création d'espace dédié à la circulation des piétons sur les rues le permettant ou circulation mixte dans les rues les plus étroites ;
- La réfection du réseau d'eau potable dans sa globalité ;
- La réfection complète des réseaux eaux usées ;
- L'amélioration des réseaux eaux pluviales avec la mise en œuvre de réseaux surfaciques ou enterrées selon les rues et les emprises disponibles ;
- La sécurisation et l'amélioration du carrefour du boulevard Saint Jean ;
- L'organisation du stationnement notamment autour de la Chapelle des Pénitents ;
- La mise en discrétion des espaces de tri sélectif par des systèmes enterrés ;

Compte-tenu de l'emprise de l'opération, celle-ci a été divisée en trois phases :

- Phase I : Rue Porte de saint Guilhem et rue de la Porte de Saint Jean ;
- Phase II : Abords de la chapelle des Pénitents et boulevard Saint jean ;
- Phase III : Rue Porte de Montpellier.

Vu la sélection du groupement BET SERI – SELARL EUPALINOS – ART PAYSAGES au mois de février 2012 pour assurer les missions de maître d'œuvre de cette opération,

Vu que les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées de 2012 à 2014 et les travaux de la phase I ont été réalisés entre janvier et juillet 2015,

Considérant que la commune d'Aniane envisage la réalisation des travaux de la phase II à compter de l'année 2016,

Considérant que compte-tenu du coût important de cette phase (1 110 000 euros HT), celle-ci a été scindée en 2 tranches (une tranche ferme et une tranche conditionnelle),

Considérant que la tranche ferme concerne les abords de la chapelle des Pénitents et la partie basse du Bd Saint-Jean ; le montant prévisionnel de cette tranche ferme est le suivant :

- Travaux	610 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre, aléas et frais divers	40 000 € HT
Total	650 000 € HT

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être sollicités auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Départemental de l'Hérault et d'Hérault Energie,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

Commune d'Aniane			Communauté de communes Vallée de l'Hérault		
Plan de financement prévisionnel					
Requalification des rues du centre de la commune d'Aniane - Phase 2 tranche 1					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TVAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TVAUX
Divers (diagnostic arborescences, détection réseaux)	3 300,00 €				
Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €				
<i>sous total dépenses réalisées</i>			<i>dépenses déjà réalisées financées à 100% par la commune d'Aniane</i>		
Maîtrise d'œuvre	30 000,00 €		Conseil régional Languedoc-Roussillon	130 000,00 €	20%
Travaux	610 000,00 €		Agence de l'Eau RMC - eaux usées	16 500,00 €	3%
Frais divers (ESP5, aléas, ...)	10 000,00 €		Agence de l'Eau RMC - eau potable	19 000,00 €	3%
			Conseil départemental de l'Hérault - tourisme	130 000,00 €	20%
			Hérault Energies	20 000,00 €	3%
Total dépenses non réalisées *	650 000,00 €		PART FINANCEURS HT	315 500,00 €	49%
* dépenses éligibles aux demandes de financements			PART COMMUNE HT - Aniane	334 500,00 €	51%
TOTAL OPERATION HT	650 000,00 €		TOTAL OPERATION HT	650 000,00 €	100%
	130 000,00 €				
TOTAL OPERATION TTC	780 000,00 €		TOTAL OPERATION TTC	780 000,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Europe, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Hérault, le Conseil Régional Languedoc Roussillon, Hérault Energie et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1191 le 01/10/15
Publication le 01/10/15
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/10/15
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150928-lmc173741-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

